

CONFORT POUR TOUS

L'accès à votre logement doit prendre en compte les besoins particuliers d'un de ses occupants et ceux de ses visiteurs.

Que vous habitiez un pavillon ou un immeuble, facilitez l'accès à tous, quelque soient leurs déficiences ou leurs handicaps. Vous constaterez alors que "concevoir pour tous" est synonyme de "confort pour tous".



de la rue au logement DIAGNOSTIC, MÉTHODE GÉNÉRALE

Pour réaliser le diagnostic de l'accès à votre logement, aidez vous du dossier "Confort pour tous - De la rue au logement" et procédez en 3 étapes :

ETAPE 1

Faites l'état des lieux des circulations actuelles

ETAPE 2

Déterminez les améliorations nécessaires.

ETAPE 3

Etablissez la liste des travaux à réaliser

Diagnostic Méthode générale

Rendre accessible un bâtiment, c'est faire en sorte que le maximum de personnes puisse passer, sans l'aide d'une tierce personne, des espaces publics aux espaces privés tout en traversant les parties semi-privatives.

Ce diagnostic est beaucoup plus simple à réaliser que celui d'un logement. Il s'agit en effet fondamentalement d'aller de la rue au logement en passant par les parties communes de l'immeuble, et de vérifier qu'il est possible de faire le chemin en sens inverse. Il s'agit également de pouvoir utiliser les boutons d'appel (interphone, digicode, sonnette) et les boutons d'éclairage.

Méthode de diagnostic

Dans un premier temps, prenez en compte le handicap moteur, puis étendez votre diagnostic aux différents handicaps visuels et auditifs.

Procédez méthodiquement en quatre étapes :

1 - De la rue à la porte d'entrée :

vérifiez l'accessibilité du bâtiment depuis l'espace public, les cheminements et les différences de niveaux, les revêtements de sol.

2 - La porte et le hall d'entrée :

au minimum, il faudra pouvoir entrer et sortir du bâtiment et depuis le hall d'entrée accéder aux autres locaux qu'il dessert.

Pour les immeubles, complétez votre étude en analysant les circulations horizontales et verticales depuis le hall d'entrée jusqu'aux logements :

- a - Les circulations horizontales : couloirs et paliers,
- b - Les circulations verticales : ascenseur et escalier.

3 - Vérifiez la possibilité d'utiliser les équipements :

- a - les boutons d'appel et les boutons d'éclairage,
- b - les boîtes à lettres, les locaux communs (ordures ménagères, vélos, ...).

4 - Prenez en compte les différentes situations de handicap :

il s'agira essentiellement de la cécité et des troubles de la vision. Pensez également aux indications visuelles pour les troubles de l'audition.

Commentaires généraux

- Si vous étudiez l'accessibilité d'une maison individuelle, vous serez tenté de limiter votre analyse au cas particulier d'un de ses habitants. N'oubliez pas vos visiteurs. N'oubliez pas non plus que vous-même ou l'un des membres de votre famille peut être un jour en situation de handicap.
- Ne négligez aucun détail ! Quelques centimètres d'écart peuvent rendre les différents gestes nécessaires faciles, inconfortables ou impossibles.

Les fiches d'aide

Confort pour Tous
Diagnostic logement
Ech. 1/100° - 1 carreau = 1 m

Accès extérieurs
Etat existant
Etat projeté

Faites un croquis schématisé des espaces extérieurs.
Commencez par le trottoir et suivez le cheminement jusqu'à la porte d'entrée.
Notez toutes les longueurs de circulation et les différences de niveau.

aneah

Confort pour Tous
Diagnostic logement
Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Hall d'entrée
Etat existant
Etat projeté

Pour réaliser le relevé du hall d'entrée, commencez par un des angles.
Tracez le contour de la pièce. Implantez les portes (en indiquant la pièce sur laquelle elle donne), les interrupteurs, digicode et interphone.

aneah

Confort pour Tous
Diagnostic logement
Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Couloirs, paliers
Etat existant
Etat projeté

Commencez par un des angles. Tracez le contour du local.
Implantez les portes (en indiquant la pièce sur laquelle elle donne), les interrupteurs et les boutons de sonnette.

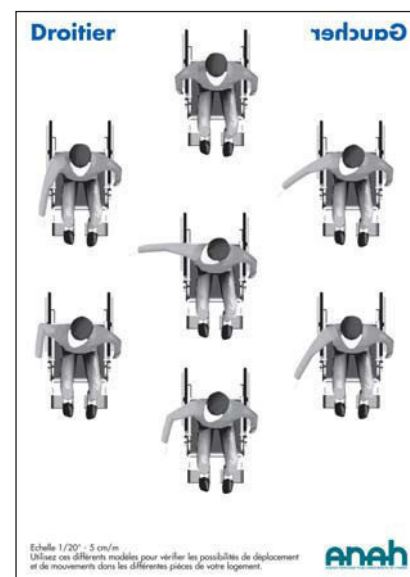
aneah

Effectuez les relevés de l'état existant en utilisant ces fiches d'aide.

Les accès extérieurs depuis la rue jusqu'à l'entrée du bâtiment peuvent être réalisés à l'échelle 1/100° (1 cm/m).

Par contre, le hall d'entrée et les circulations extérieures doivent être réalisés à l'échelle 1/20° (5 cm/m) pour obtenir une précision suffisante dans les études d'amélioration de l'accessibilité. A cette échelle, pour obtenir la bonne dimension sur la feuille d'aide, divisez par 20 la dimension relevée. Ainsi, une longueur réelle de 2,12 m devient sur le plan 10,6 cm.

Utilisez cette feuille transparente pour vérifier les possibilités de franchir les différentes portes et d'accéder aux interrupteurs, sonnettes, interphone, digicode et containers d'ordures.



Procédez méthodiquement de la rue jusqu'à la porte du ou des logements

Les feuilles quadrillées jointes vous y aideront. Munissez-vous d'un crayon, d'une gomme et d'un mètre ruban d'au moins 5 m de longueur. Une règle de 2 m et un niveau vous seront également nécessaires pour noter les pentes existantes. Puis procédez en 3 étapes :

- **Les espaces extérieurs**

Faites un schéma du cheminement piéton depuis le trottoir en limite de propriété jusqu'à la porte d'entrée de l'immeuble ou du pavillon.

- Notez toutes les largeurs de passage et toutes les pentes et différences de niveaux.
- Indiquez les revêtements de sol pour chacune des zones.

- **La porte et le hall d'entrée**

Relevez les dimensions du hall d'entrée et faites-en le plan en vous aidant de la feuille quadrillée correspondante. Implantez les différentes portes en notant leur largeur de passage et leur sens d'ouverture.

- **Les équipements**

Notez leur position sur le plan et ajoutez une indication de hauteur par rapport au sol.

- Eclairage, ascenseur, sonnettes, digicode, interphone
- Boîtes à lettres
- Ordures ménagères

Immeubles

Les circulations intérieures

- **Circulations horizontales**

Notez toutes les largeurs de passage des couloirs et implantez les différentes portes. Pour chaque porte, indiquez le sens d'ouverture et la largeur de passage libre une fois la porte ouverte.

- **Circulations verticales**

Les escaliers et les ascenseurs

Une fois terminé cet état des lieux, passez à l'étape suivante pour en étudier l'accessibilité et l'habitabilité actuelle et déterminer les travaux qui permettront de l'améliorer.

2

Vérifiez l'accessibilité et déterminez les améliorations nécessaires

À partir des croquis que vous venez de réaliser, réalisez la fiche d'état d'accessibilité de votre pavillon ou de votre immeuble. Notez les points noirs actuels et indiquez les moyens d'y remédier.

Les circulations extérieures

Les largeurs de passage

Attention : si la largeur de passage est inférieure à 1,20 m, une personne en fauteuil roulant ne pourra pas croiser un piéton.	<ul style="list-style-type: none">• La largeur de passage est-elle suffisante ? (minimum 1,20 m libre, 1,50 m souhaitable pour permettre le croisement d'un fauteuil roulant avec un piéton, 1,80 m pour le croisement de 2 fauteuils roulants ou de 2 poussettes).• L'espace devant la porte d'entrée permet-il d'atteindre la poignée et d'ouvrir la porte ?
---	---

Les différences de niveaux

Attention : les pentes ne doivent dépasser 5 % que de façon exceptionnelle et sur de très courte distance	<ul style="list-style-type: none">• Les pentes sont-elles inférieures à 5 % ?• Les ressauts sont-ils inférieurs à 2 cm ?• Les marches existantes peuvent-elles être remplacées ou doublées par une rampe ?• Existe-t-il des mains courantes ? Si oui, à quelle hauteur ?
---	---

Les revêtements de sol

Attention : les sols meubles, (graviers, terre battue, etc.) sont impraticables en fauteuil roulant.	<ul style="list-style-type: none">• Sont-ils antidérapants ?• Présentent-ils des fentes supérieures à 2 cm de large ?
--	--

Le hall d'entrée

Vérifier le passage de toutes les portes, la porte d'entrée et toutes les portes intérieures donnant dans le hall

Attention : une largeur de passage de 80 cm est le minimum. Mais cela demande d'arriver parfaitement dans l'axe de la porte.	<ul style="list-style-type: none">• La largeur de passage de la porte d'entrée est-elle suffisante ? (minimum 80 cm libre, 90 cm très souhaitable)• Peut-on atteindre la poignée d'un côté et de l'autre de la porte ?• Peut-on ouvrir et refermer la porte ? Dans un sens et dans l'autre ?• Peut-on faire demi-tour dans le hall pour en ressortir en marche avant ?• Peut-on depuis le hall d'entrée accéder aux locaux attenants ?
--	--

Utiliser les équipements

Vérifiez l'implantation de tous les équipements, en plan et en hauteur. Tous les équipements situés à moins de 50 cm ou à plus de 1,50 m du sol doivent être considérés comme inaccessibles.

Eclairage

	Vérifiez pour tous les locaux qu'il est possible de :
Attention : un interrupteur situé dans l'angle d'un local sera inaccessible. Le détecteur de présence pilotant une minuterie d'éclairage peut être une bonne solution.	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les interrupteurs.• Atteindre les interrupteurs (hauteur souhaitable 80 cm du sol).

Boutons d'appel (sonnettes, interphone, digicode)

	Vérifiez qu'il est possible de :
Attention : un bouton d'appel situé dans l'angle d'un local sera inaccessible.	<ul style="list-style-type: none">• Approcher les boutons d'appel et les identifier (braille ou autre).• Appuyer sur les boutons (hauteur souhaitable 1,10 m du sol).

Boîtes à lettres

	Vérifiez qu'il est possible de :
Attention : placez la boîte vers 1 m au dessus du sol, à hauteur de l'épaule d'une personne en fauteuil roulant.	<ul style="list-style-type: none">• Accédez aux boîtes à lettres.• Ouvrir la boîte, prendre son courrier, refermer la boîte.

Ordures ménagères

	Vérifiez qu'il est possible de :
Attention : s'il n'est pas déjà mis en place sur votre commune, anticipez le tri sélectif qui selon votre commune décomposera verre - papier - plastique - métaux - ménager.	<ul style="list-style-type: none">• Accéder aux containers.• Déposer sans aide les ordures ménagères dans le container approprié.

Immeuble

Les circulations horizontales et verticales

Pour les bâtiments d'habitat collectif, vous devrez étendre votre étude aux circulations horizontales et verticales depuis le hall l'entrée jusqu'à chacune des portes des logements.

Circulations horizontales Les couloirs et les paliers

	Vérifiez qu'il est possible de :
Attention : un couloir de moins de 1,20 m de large sera très difficilement utilisable.	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre les boutons d'éclairage et les boutons de sonnettes.• Accéder à toutes les portes et en atteindre les poignées.

Circulations verticales Escaliers

	Vérifiez qu'il est possible de :
Attention : l'escalier doit avoir une largeur de passage de 1,20 m.	<ul style="list-style-type: none">• S'aider d'une main courante en montant et en descendant,• Identifier facilement la première et la dernière marche de chaque volée d'escalier

Ascenseur

	Vérifiez qu'il est possible de :
Attention : la cabine de l'ascenseur doit avoir au minimum des dimensions intérieures de 1,40 x 1,10 m.	<ul style="list-style-type: none">• Entrer dans la cabine avec un fauteuil roulant (espace libre sur le palier et dimensions intérieures de la cabine),• Identifier les boutons d'appel pour une personne malvoyante.• Signaler sur le palier l'arrivée de la cabine et, dans la cabine, l'étage atteint.

Les handicaps visuels

Doublez les indications visuelles selon les cas par des indications sonores ou un marquage en braille. Accentuez les contrastes de couleur pour faciliter le repérage des personnes malvoyantes.

Les handicaps auditifs

Pour prendre en compte l'handicap auditif, doublez les informations sonores par des indications visuelles. Cela concernera essentiellement les alarmes et les ascenseurs.

3

Déterminez les travaux à réaliser

Les deux étapes précédentes vous ont permis de faire le plan de l'état actuel de votre logement et d'établir la liste des points noirs qu'il est indispensable de résorber. Passez maintenant au projet d'amélioration.

Les travaux devront permettre de rendre accessible et utilisable au minimum :

- les cheminements extérieurs de la rue au hall d'entrée,
- le hall d'entrée,
- les petits équipements, boîtes à lettres, éclairage, sonnettes, interphone et digicode,
- la collecte des ordures ménagères,

et pour un immeuble collectif :

- les circulations horizontales et verticales depuis le hall d'entrée jusqu'aux portes des logements.

Faites le plan de votre projet

Sur une photocopie des plans que vous avez réalisés, indiquez tous les travaux nécessaires. Par exemple :

- l'interrupteur à déplacer,
- la porte à remplacer par porte de 90 cm de large,
- la cloison à démolir sur 60 cm,
- le marquage en braille ou en relief du digicode,
- etc.

Etablissez enfin une liste détaillée de travaux à réaliser en les classant par type :

- maçonnerie,
- plomberie,
- électricité,
- carrelage - faïence,
- etc.

Votre projet est maintenant terminé. Il ne vous reste plus qu'à demander des devis aux entrepreneurs et à dresser la liste des travaux qu'il vous est possible de réaliser.

L'objectif est de rendre accessible sans aide ou avec le minimum d'aide extérieure la maison individuelle ou le maximum des logements d'un immeuble. Certains travaux d'accessibilité risquent d'être très onéreux. D'autres au contraire ne demanderont qu'un investissement très faible.

Envisagez de répartir les travaux sur plusieurs années et établissez un plan cohérent d'amélioration de l'accessibilité.

Ce guide a été rédigé avant publication des décrets d'application de la loi du 11 février 2005. Il est en accord avec la réglementation alors en cours. Il encourage une prise en compte globale de l'accessibilité et de l'adaptation des immeubles et logements existants. L'adaptation d'un logement ancien, pour une personne paraplégique en fauteuil roulant est utilisée ici à des fins pédagogiques. Cette adaptation nécessite plus d'espace pour circuler et présente en logement existant le plus de difficultés techniques. Reportez-vous aux fiches ANAH "Habitat et Santé" pour une adaptation de logement aux différents types de handicap.

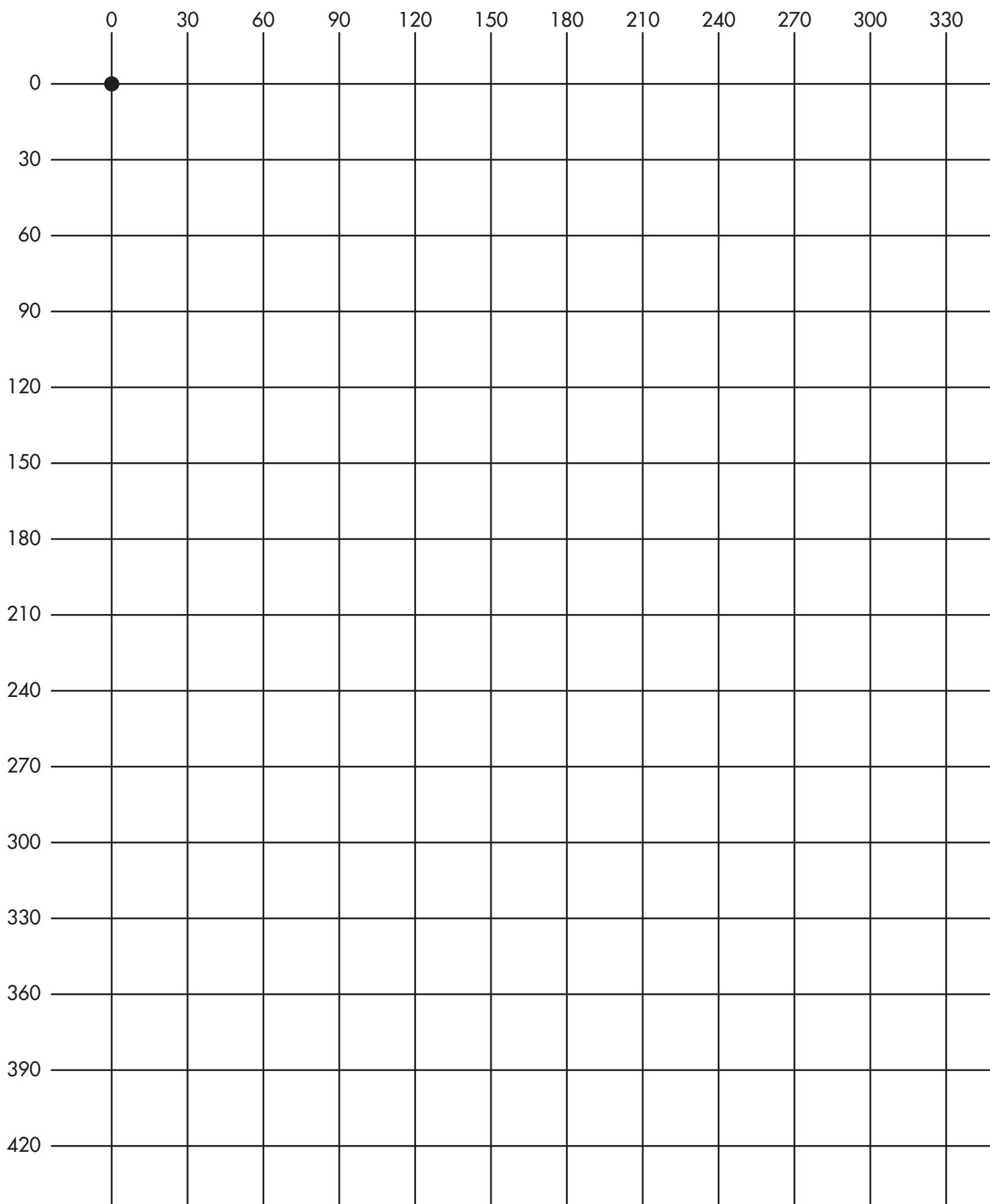
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Entrée

Etat existant

Etat projeté



Pour réaliser le relevé de l'entrée, commencez par un des angles.
Tracez le contour de la pièce. Implantez les portes (en indiquant la pièce sur laquelle elle donne), les interrupteurs et le tableau électrique.

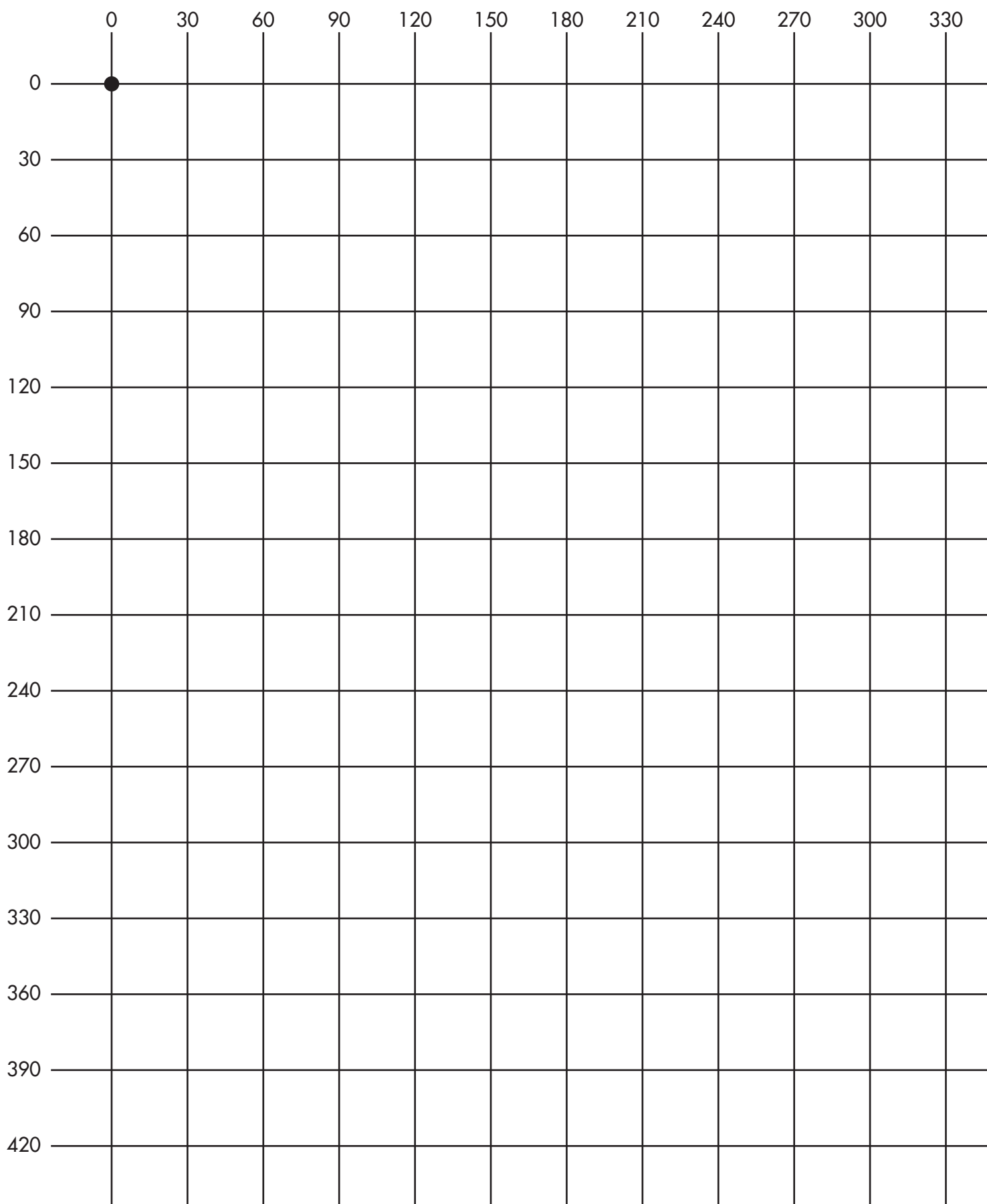
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Chambre

Etat existant

Etat projeté



Pour réaliser le relevé de la chambre, commencez par un des angles. Tracez le contour de la pièce. Implantez porte et fenêtre, puis le lit et les autres meubles et enfin les interrupteurs et les prises de courant.

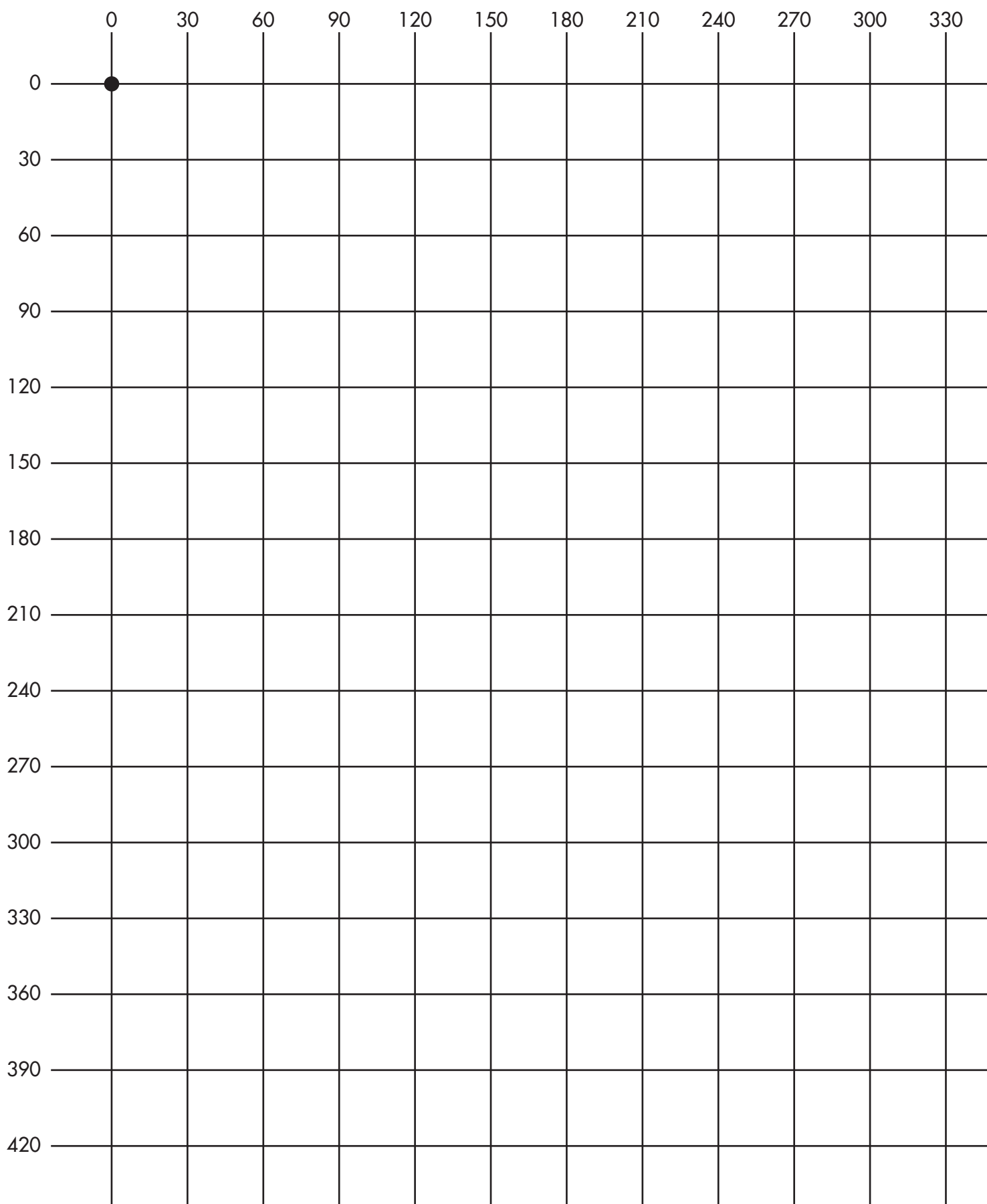
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Salle de Bains-WC

Etat existant

Etat projeté



Pour réaliser le relevé de la salle de bain et du WC, commencez par un des angles. Tracez le contour de la pièce. Implantez la porte, la fenêtre si il y en a une, puis les sanitaires et enfin les interrupteurs et les prises de courant.

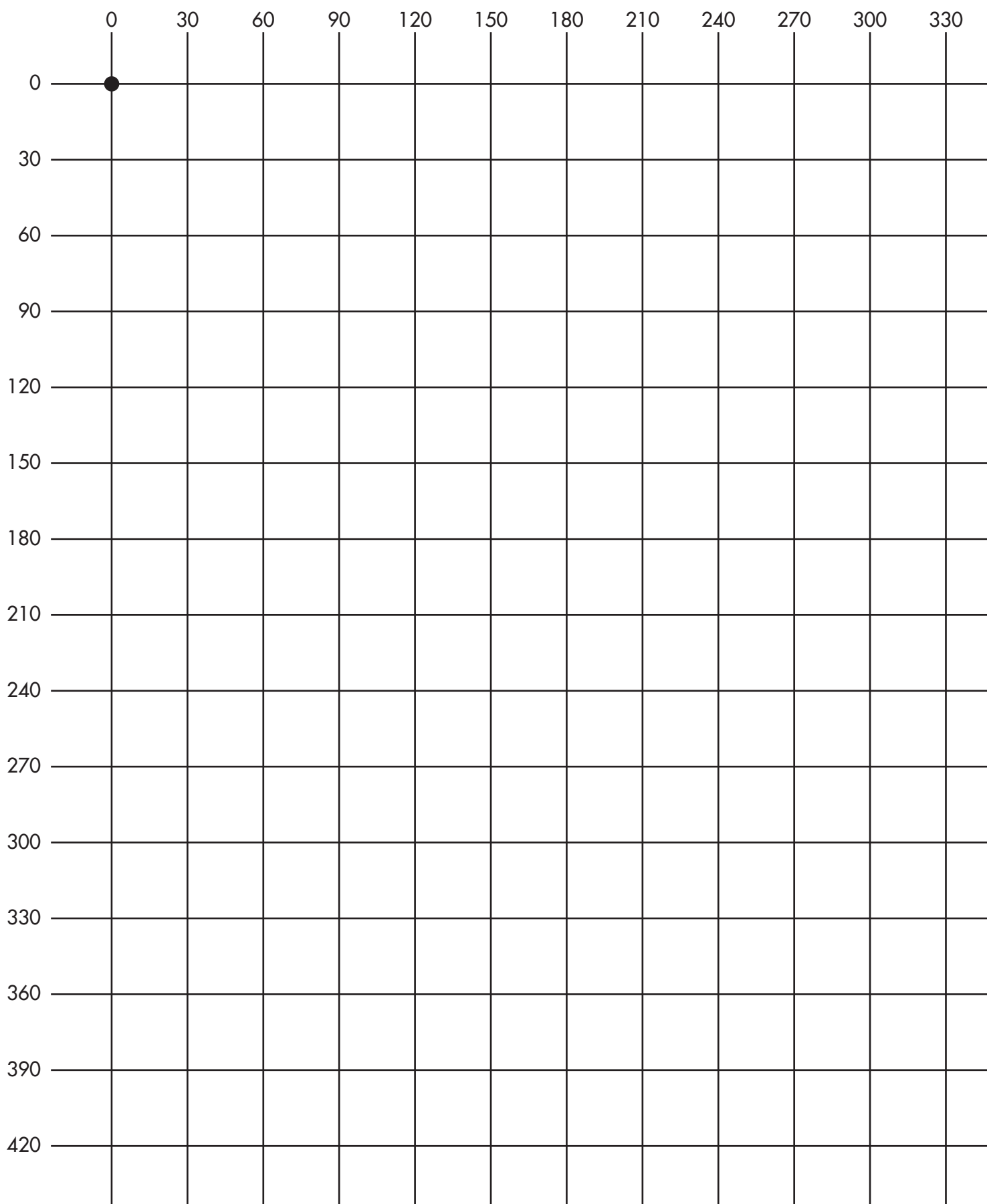
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Couloirs, paliers

Etat existant

Etat projeté



Commencez par un des angles. Tracez le contour du local.
Implantez les portes (en indiquant la pièce sur laquelle elle donne),
les interrupteurs et les boutons de sonnette.

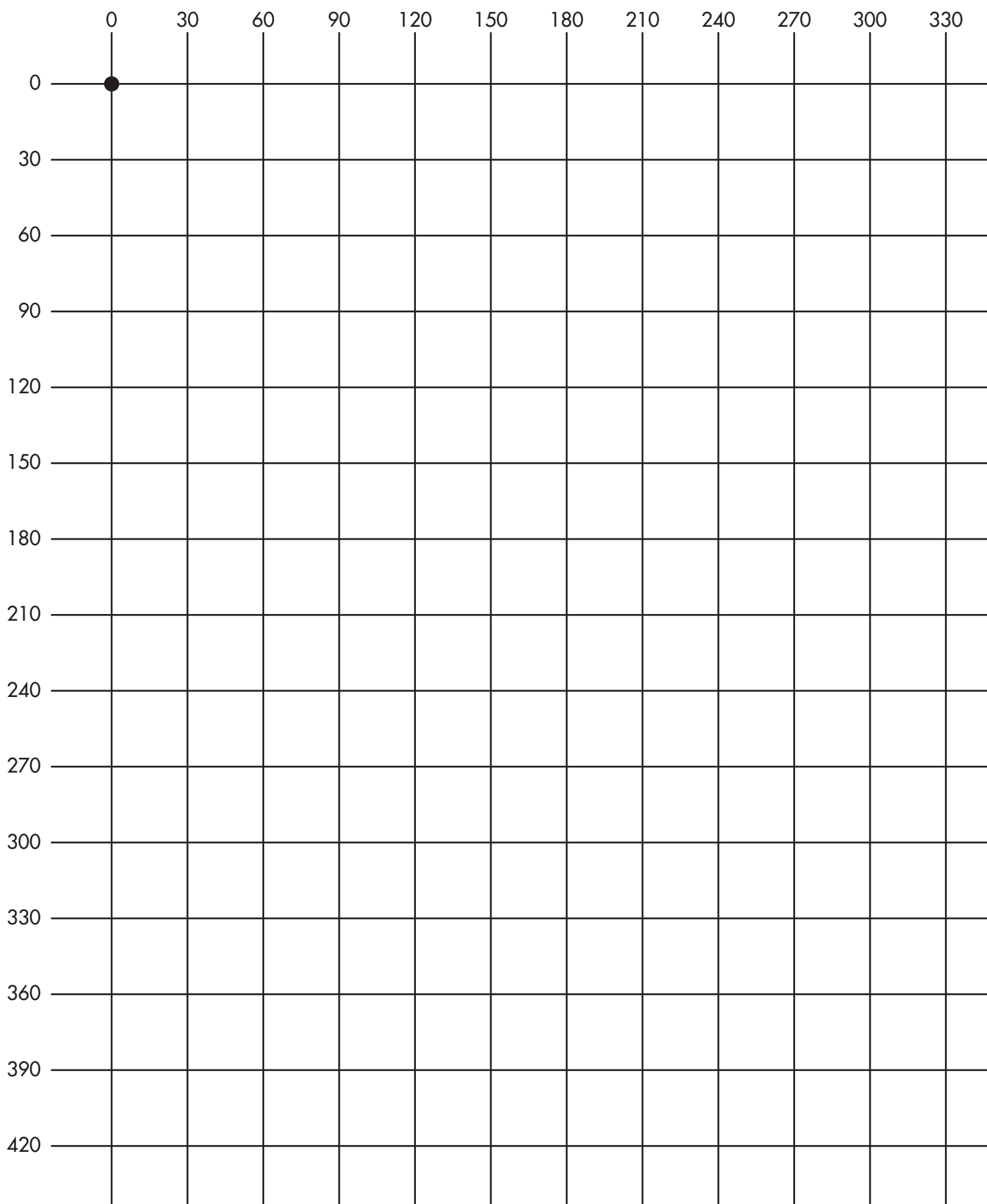
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Hall d'entrée

Etat existant

Etat projeté



Pour réaliser le relevé du hall d'entrée, commencez par un des angles.
Tracez le contour de la pièce. Implantez les portes (en indiquant la pièce sur laquelle elle donne), les interrupteurs, digicode et interphone.

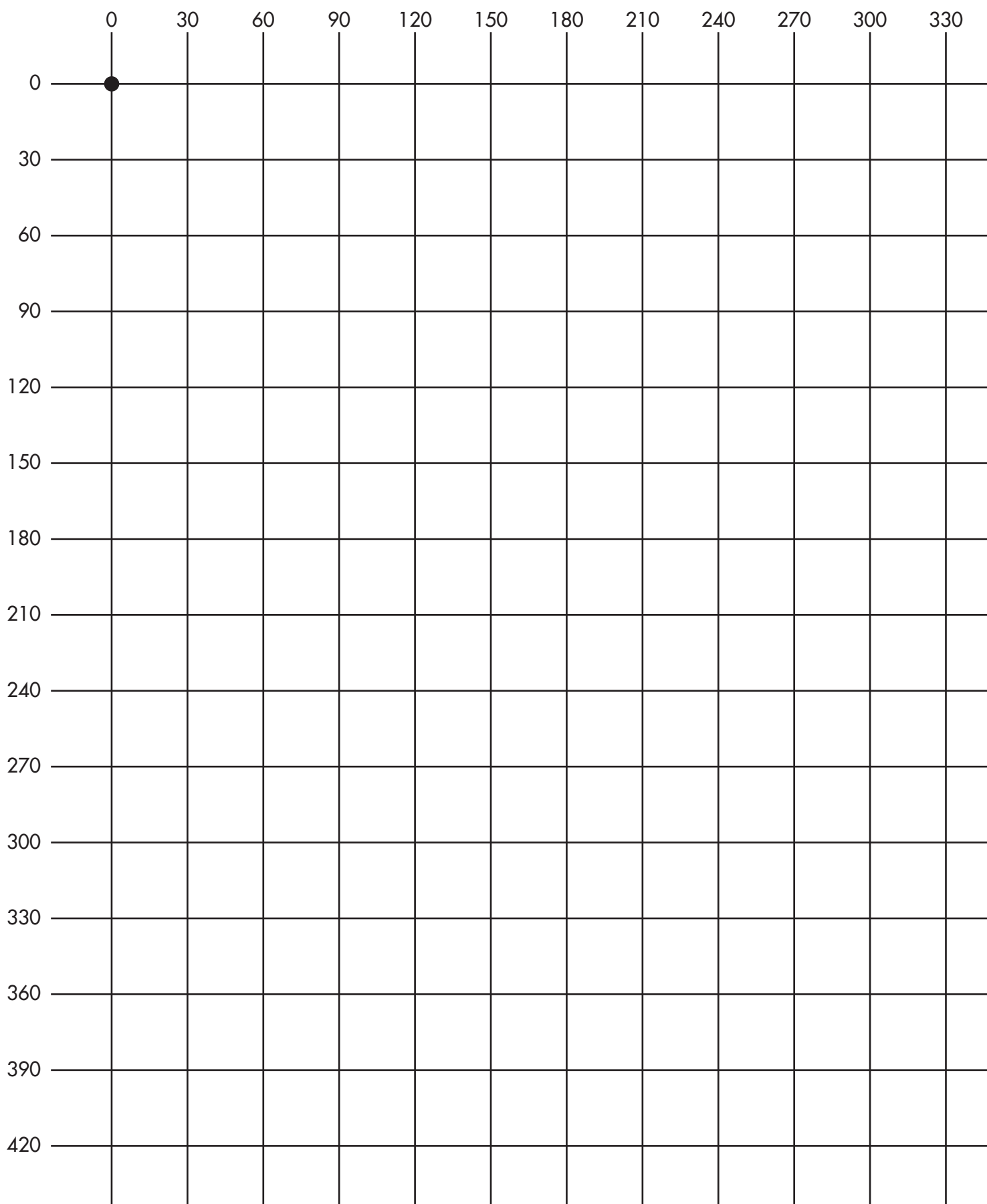
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Cuisine

Etat existant

Etat projeté



Pour réaliser le relevé de la cuisine, commencez par un des angles. Tracez le contour de la pièce. Implantez porte et fenêtre, puis évier, plaques de cuisson, réfrigérateur, machines à laver et enfin les interrupteurs et les prises de courant.

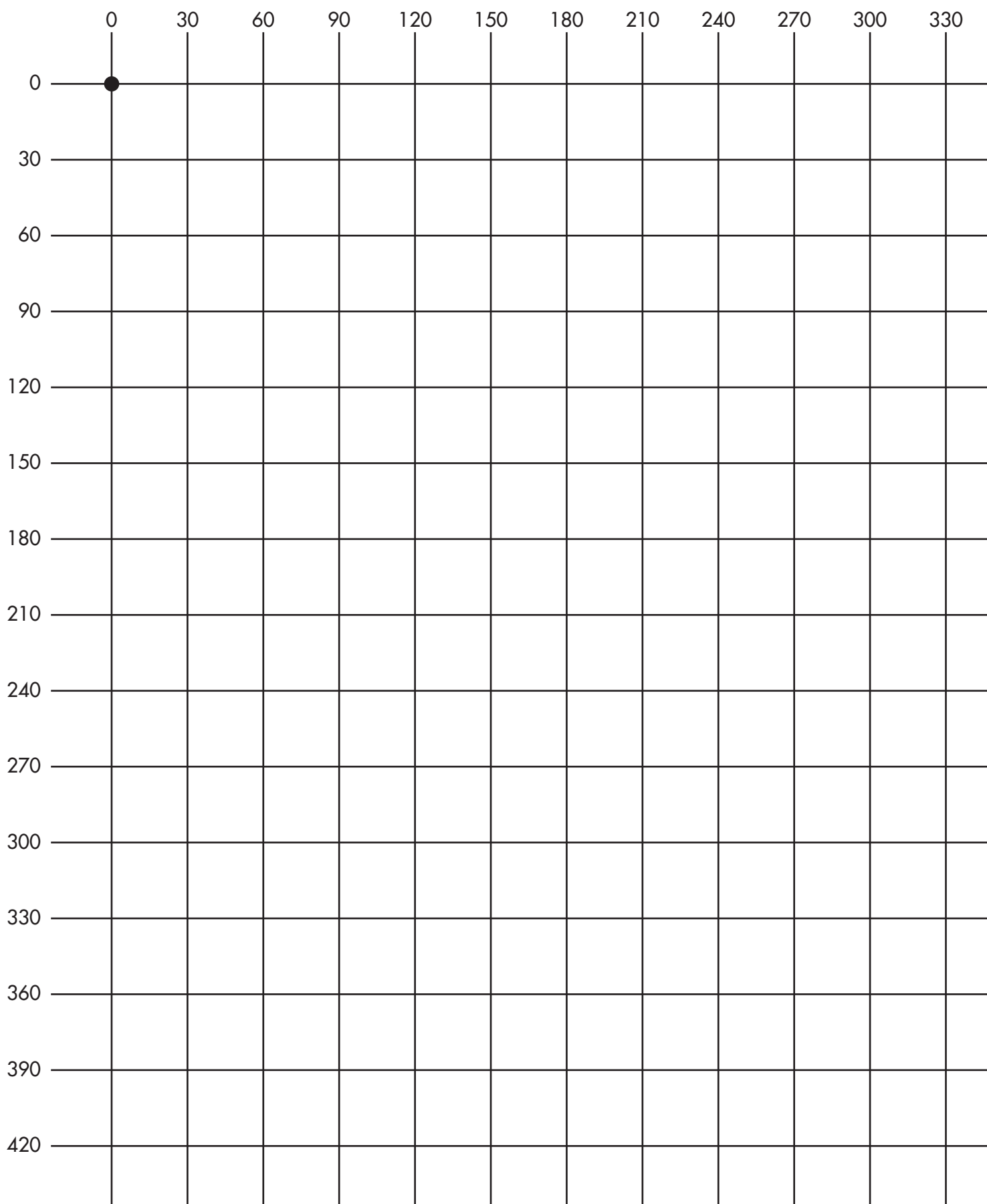
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/20° - 1 carreau = 30 cm

Séjour

Etat existant

Etat projeté



Pour réaliser le relevé du séjour, commencez par un des angles.
Tracez le contour de la pièce. Implantez portes et fenêtres puis les meubles
et enfin les interrupteurs et les prises de courant.

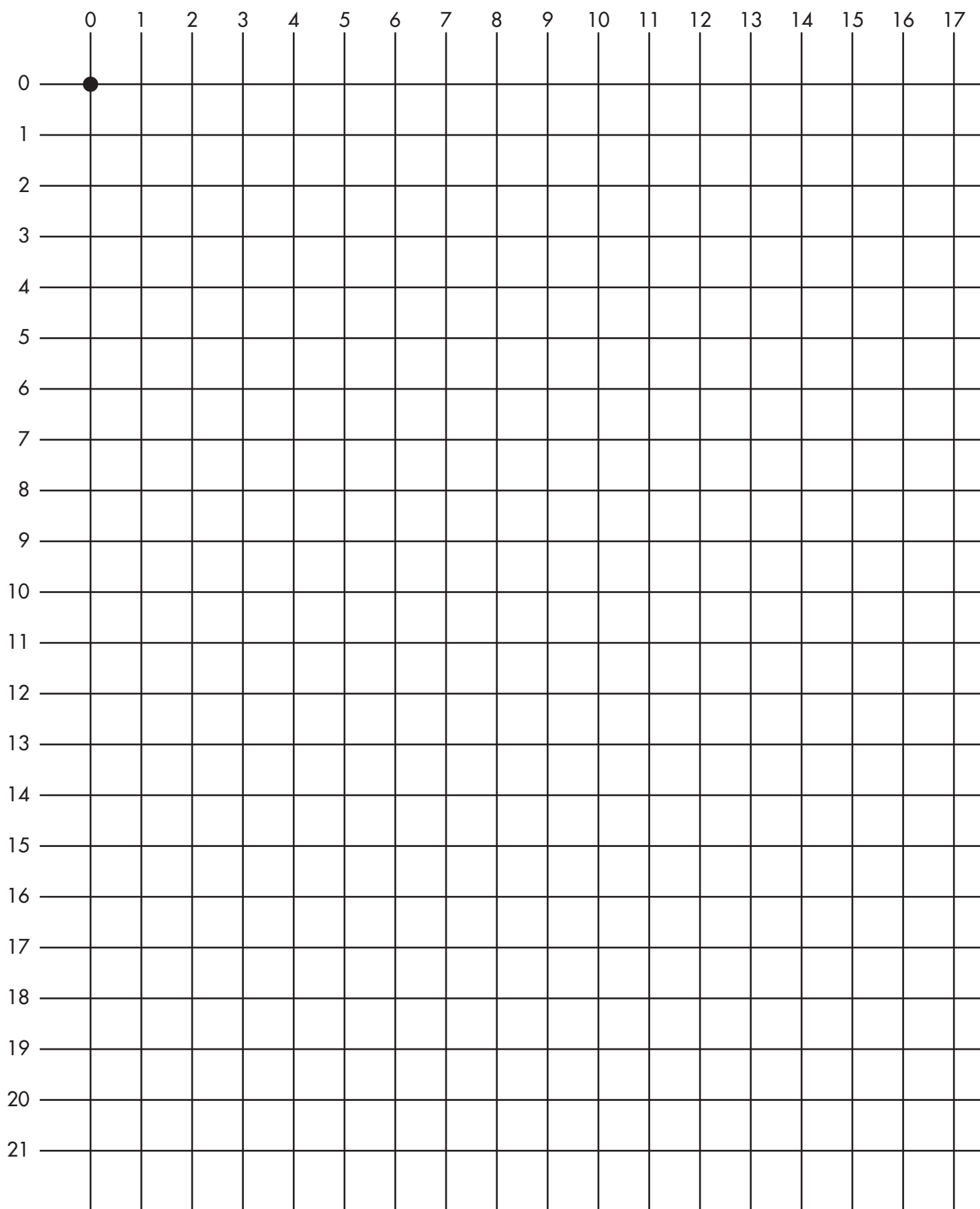
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/100° - 1 carreau = 1 m

Logement

Etat existant

Etat projeté



Après avoir réalisé le plan détaillé de chacune des pièces, faites le plan de votre logement. Commencez par un des angles en façade. Tracez au crayon le contour schématique du logement, puis implantez les différentes pièces.

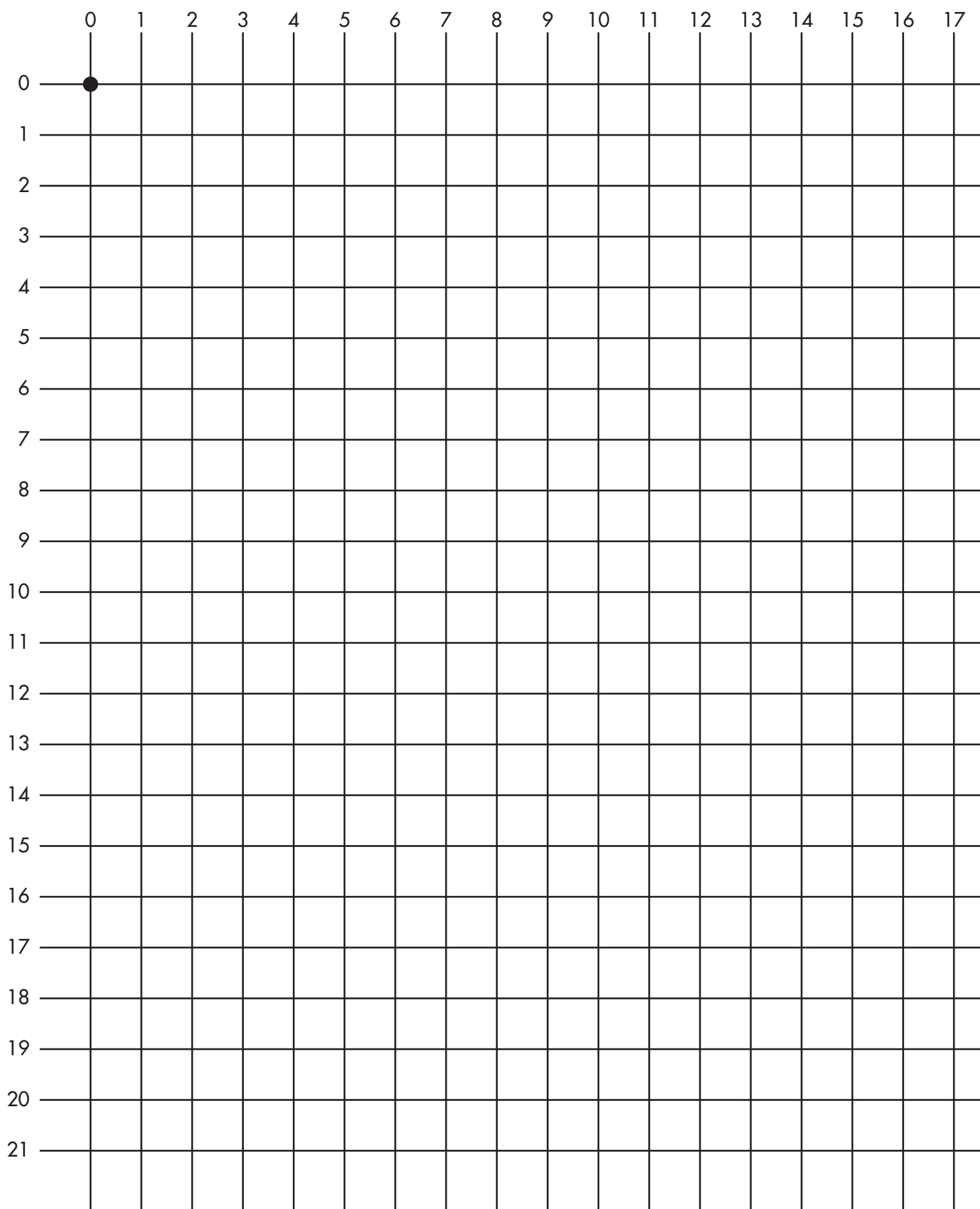
Confort pour Tous Diagnostic logement

Ech. 1/100° - 1 carreau = 1 m

Accès extérieurs

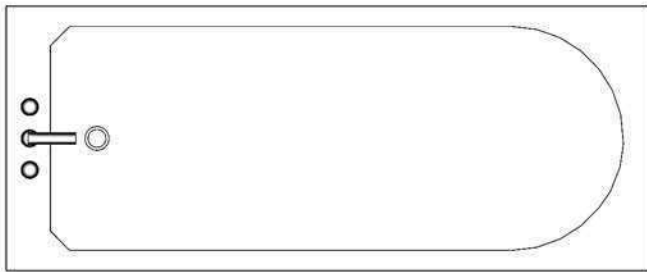
Etat existant

Etat projeté

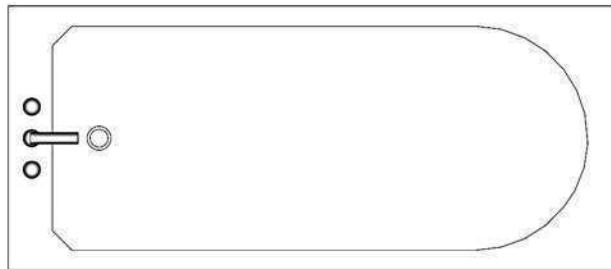


Faites un croquis schématique des espaces extérieurs.
Commencez par le trottoir et suivez le cheminement jusqu'à la porte d'entrée.
Notez toutes les largeurs de circulation et les différences de niveaux.

Baignoire 170 x 70 cm



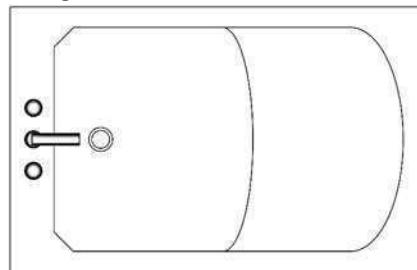
Baignoire 160 x 70 cm



Baignoire 150 x 70 cm

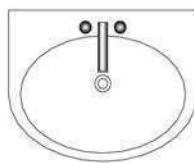


Baignoire 110 x 70 cm

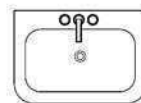


Sanitaire

Lavabo



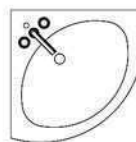
Lave-mains



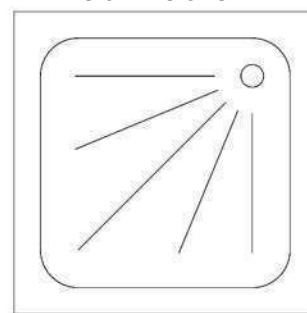
WC



Lavabo d'angle

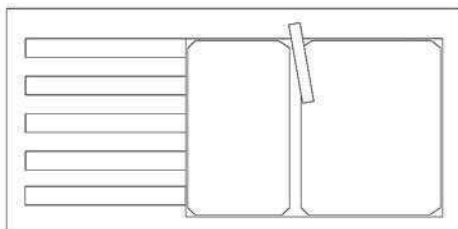


Douche
80 x 80 cm

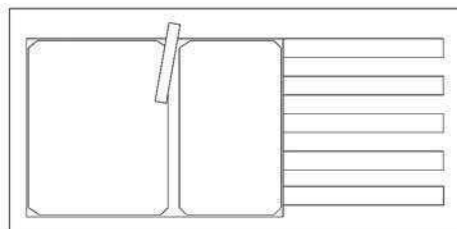


Evier 120 x 60 cm

égouttoir à gauche

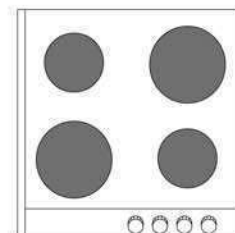


égouttoir à droite



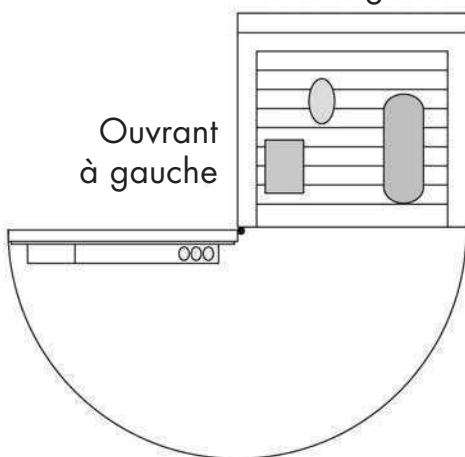
Cuisine

Cuisson 60 x 60 cm

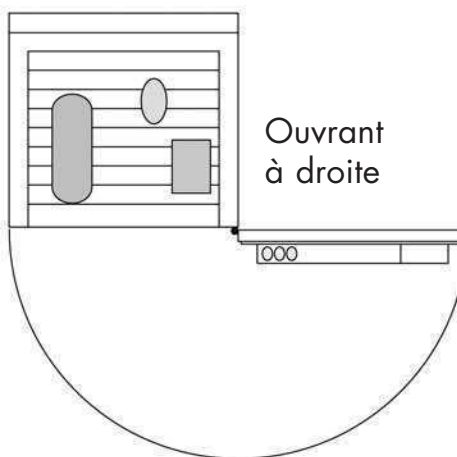


Réfrigérateur 60 x 60 cm

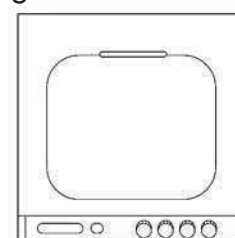
Ouvrant
à gauche



Ouvrant
à droite



Lave linge 60 x 60 cm

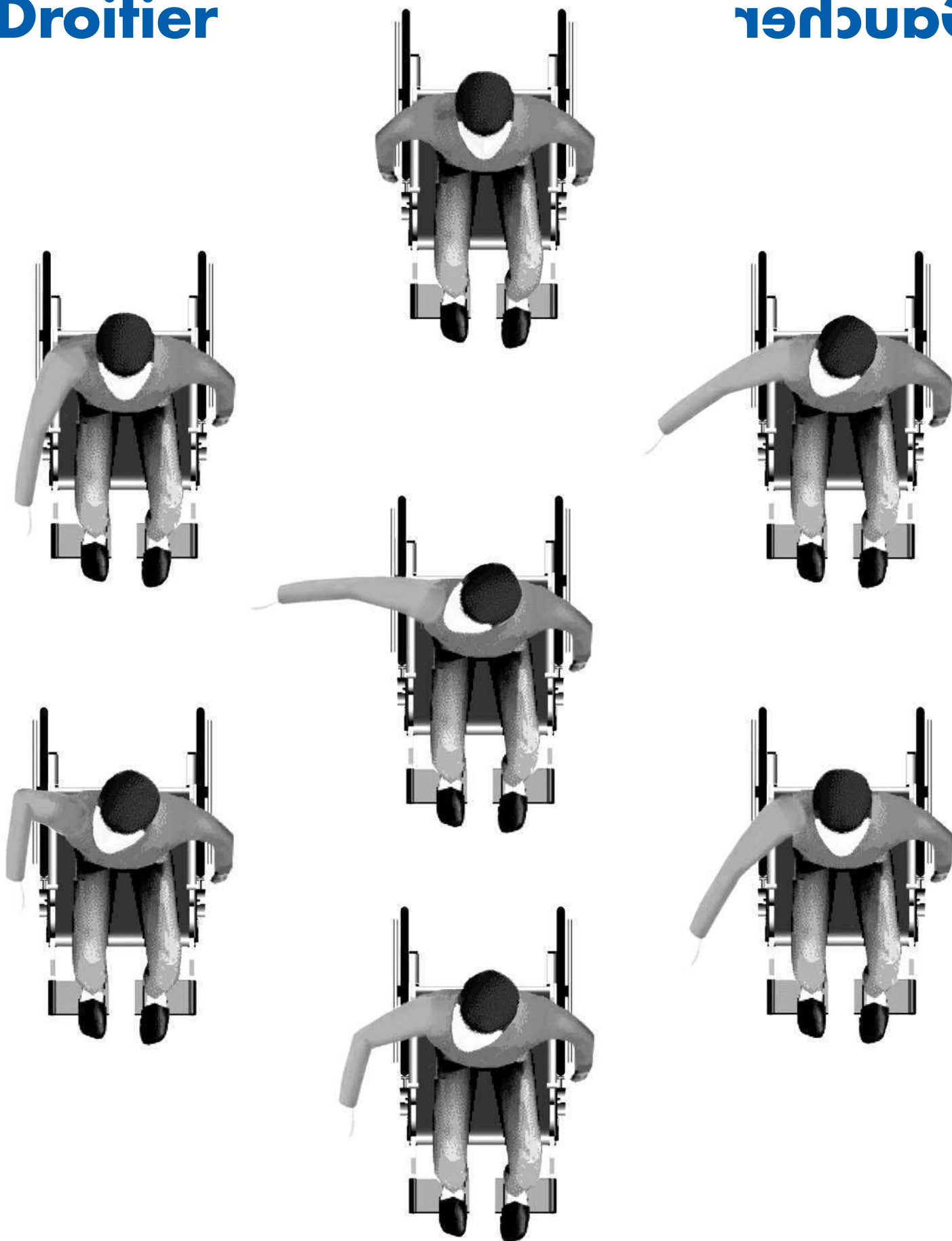


Echelle 1/20° - 5 cm/m

Utilisez ces différents modèles de sanitaires et d'équipements de cuisine pour compléter les plans de votre logement.

Droitier

Gaucher

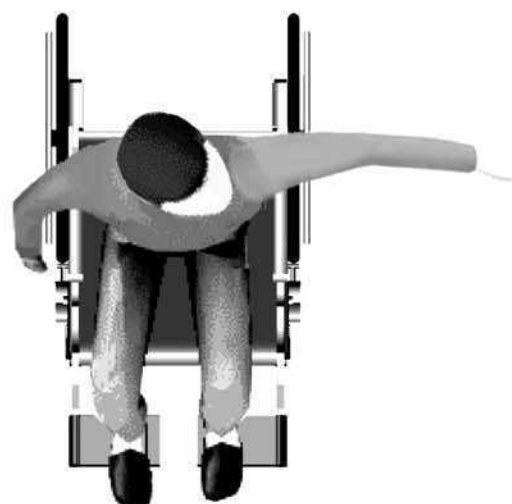
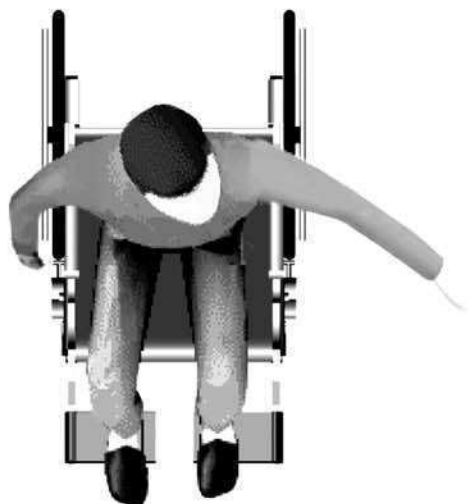


Echelle 1/20° - 5 cm/m

Utilisez ces différents modèles pour vérifier les possibilités de déplacement et de mouvements dans les différentes pièces de votre logement.

Droitier

Gaucher



Echelle 1/20° - 5 cm/m

Utilisez ces différents modèles pour vérifier les possibilités de déplacement et de mouvements dans les différentes pièces de votre logement.